

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 avril 2026

ACTUALISATION DE LA PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 2695)

Commission	
Gouvernement	

N° 322

AMENDEMENT

présenté par

M. Saintoul, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, Mme Bentorki, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Aurélien Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE 31

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Rédiger ainsi cet article :

"Après le premier alinéa de l'article L. 755-1 du code de l'éducation, il est inséré un alinéa ainsi rédigé :

« L'École polytechnique forme des élèves destinés au service de l'État. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe La France insoumise vise à réaffirmer la vocation première de l'École polytechnique : la formation d'ingénieurs qualifiés pour donner à l'État les moyens de mettre en œuvre ses politiques publiques. Cette évidence convient d'être soulignée, à l'heure où le pantouflage et les carrières dans le secteur

privé drainent de plus en plus de jeunes diplômés, qui sont autant de ressources en moins au service de l'État.
Ce projet de loi prétend renforcer la base industrielle et technologique de défense (BITD); celle-ci repose avant tout sur la disponibilité de compétences techniques, industrielles et scientifiques de haut niveau ; une mesure simple pour renforcer la BITD serait de mettre fin à la généralisation du pantouflage et des départs des diplômés de l'École polytechnique.
Tel est le sens de cet amendement.